

Avis de détermination

Restauration des milieux humides dans le bassin du lac Winnipeg en collaboration à la Première Nation de Cowessess

Cowessess First Nation (Saskatchewan) - 1 mars 2021 – Environnement et Changement climatique Canada a déterminé que le projet « Restauration des milieux humides dans le bassin du lac Winnipeg en collaboration à la Première Nation de Cowessess » n'est pas susceptible de causer des effets négatifs importants sur l'environnement.

Cette détermination reposait sur les facteurs suivants :

- Répercussions sur les droits des peuples autochtones;
- Connaissances autochtones;
- Connaissances communautaires;
- Commentaires reçus du public; et
- Mesures d'atténuation réalisables sur les plans technique et économique.

Les mesures d'atténuation prises en compte pour cette détermination sont les suivantes:

- L'enlèvement du gazon et de terre végétale des hautes terres adjacentes sera entrepris en dehors des périodes de nidification régionales. Le promoteur sera vigilant même en dehors de ces périodes.
- Si un nid actif ou présumé est trouvé/soupçonné, une zone tampon adaptée à l'espèce sera établie pour protéger le nid.
- Si un nid doit être enlevé après la saison de nidification, une approche appropriée basée sur les données scientifiques concernant l'espèce particulière sera envisagée.
- Tous les règlements fédéraux qui s'appliquent à l'épandage des pesticides seront suivis pour prévenir/limiter l'exposition des oiseaux migrateurs et l'équipe de RS aux substances toxiques.

Environnement et Changement climatique Canada est convaincu que le projet est peu susceptible de causer des effets négatifs sur l'environnement.

Par conséquent, Environnement et Changement climatique Canada peut exercer ses attributions ou fournir une aide financière pour permettre au projet d'être réalisé, en tout ou en partie.